

Barème des Sanctions au sein de la SCMBA105

	Nature de l'infraction	Sociétaire	Non Sociétaire
A	Condition générale à l'exercice de la chasse		
A1	Chasse sans permis	Exclusion et poursuites	Poursuite - invitation impossible
A2	Chasse durant la période non autorisée	Exclusion et poursuites	
A3	Tir d'un petit gibier non autorisé	Avertissement - Exclusion si récidive	Exclusion pour la saison en cours et définitive si récidive
A4	Véhicule stationnant en zone non autorisée	Avertissement - Exclusion si récidive	L'invitant est responsable
A5	Véhicule pénétrant sans autorisation la zone aéronautique	Exclusion et poursuites par la Base Aérienne	
A6	Non respect du règlement intérieur	Avertissement- Exclusion si récidive	
B	Infraction à la sécurité		
B1	Non respect du port de vêtement de sécurité orange	Interdiction de chasser	
B2	Non respect des consignes du chef de ligne (Exemple : quitte son poste sans autorisation)	Avertissement Exclusion si récidive	
B3	Manipulation dangereuse de son arme		
B3.1	Balayer la ligne de postés ou pointer en direction d'une autre personne	Avertissement Exclusion si récidive	Exclusion définitive
B3.2	Mauvaise utilisation de l'arme avec tir inopiné		
B3.3	Arme non déchargée après la fin de battue ou à l'arrivée de la traque		
B4	Tir Dangereux		
B4.1	Non respect du secteur de tir donné par le chef de ligne (angle de sécurité de 30°, fichant, traque, autres postés...)	Exclusion définitive	
Pour rappel, un tir dangereux ayant provoqué des dégâts matériels ou des blessures fera l'objet de poursuites pénales			
C	Tir d'un animal non autorisé le jour de battue (erreur d'identification ou non respect des consignes)		
	Gibier	Sociétaire	Non Sociétaire
	Poule Faisane / Lièvre / Perdrix Grise ou Rouge	Avertissement	Exclusion définitive
	Brocard / Chevrete / Chevrillard	Exclusion si récidive	
D	Infraction non répertoriée	Décision du Président après avis du Bureau	

L'exclusion de la société est prononcée par le Président, après avis du Bureau.